



**CERTIFICAT D'APTITUDE aux FONCTIONS de
FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)
RAPPORT de JURY SESSION 2024**

Ce rapport du jury s'inscrit dans la continuité des rapports des sessions 2022 et 2023. Nous encourageons vivement les futurs candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission du CAFFA à les relire attentivement. Dans ce rapport, nous ne reprendrons pas les conseils déjà formulés ; notre but est plutôt de partager avec les futurs candidats des éléments concrets qu'ils pourront utiliser pour optimiser leur préparation. Nous espérons ainsi que cette sensibilisation leur permettra un engagement actif dans la formation pour une meilleure compréhension des attentes et une amélioration de leurs compétences.

La mise en place du CAFFA en Polynésie vise un objectif majeur, celui de constituer un réseau d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs reconnus, capables de répondre aux sollicitations tant en formation initiale, formation continue, formation continuée ou formation d'initiative locale. La certification doit permettre la montée en compétences de formateurs garantissant par là même leur légitimité.

L'objectif et les modalités du CAFFA sont définis par les textes réglementaires à la lecture desquels nous renvoyons tous les candidats :

- Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.
- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nominations des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
- Arrêté du 20 juillet 2015 publié au BO n° 30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.
 - o Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.
 - o Annexe 2 : Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission.
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Pour rappel, les candidats admissibles disposent de deux sessions d'examen sur une période de 4 années pour passer les épreuves d'admission à la date prononcée de l'admissibilité.

Un parcours de formation d'une durée de deux années est proposé aux candidats. La première année est consacrée à l'épreuve d'admissibilité (15 heures) et la deuxième année aux épreuves d'admission (33 heures). Seront automatiquement convoqués les enseignants inscrits à la session d'admissibilité et à la session d'admission du CAFFA. Ces deux années de formation offrent l'opportunité d'une appropriation progressive des enjeux et des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une ingénierie de formation, de l'amont à l'aval d'une action de formation.

Le jury, présidé par le Vice-recteur ou par son représentant, est composé d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale, d'un Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional, d'un chef d'établissement et d'un formateur de l'INSPE. La diversité des membres des commissions permet de croiser les regards pour apprécier, outre les compétences attendues par le référentiel du formateur, la loyauté, la force de conviction et la motivation que chaque formateur se doit de cultiver.

Le référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs est l'outil qui permet l'évaluation de l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative, la capacité à

communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation ainsi que la faculté à dépasser le strict champ de sa propre discipline.

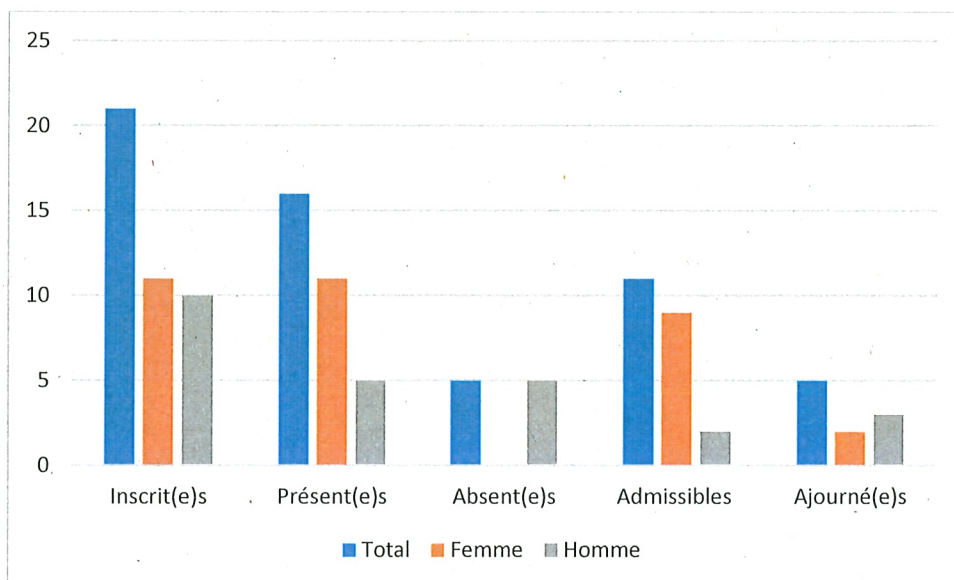
Epreuve d'admissibilité – session 2024

Elle repose sur un entretien avec le jury de 45 minutes, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation administrative et pédagogique. Le rapport d'activité support de l'entretien n'est pas évalué en tant que tel.

La qualité de la communication, les capacités d'argumentation et d'analyse de sa pratique sont évaluées durant l'exposé d'une durée de 15 minutes. Durant l'entretien d'une durée de 30 minutes avec le jury, celui-ci apprécie l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative du candidat, ainsi que sa capacité à se projeter dans la posture de formateur.

Le jury a noté que la plupart des rapports d'activité étaient de qualité et témoignaient d'une réelle réflexion sur le parcours professionnel. La qualité des présentations révèle également une préparation rigoureuse.

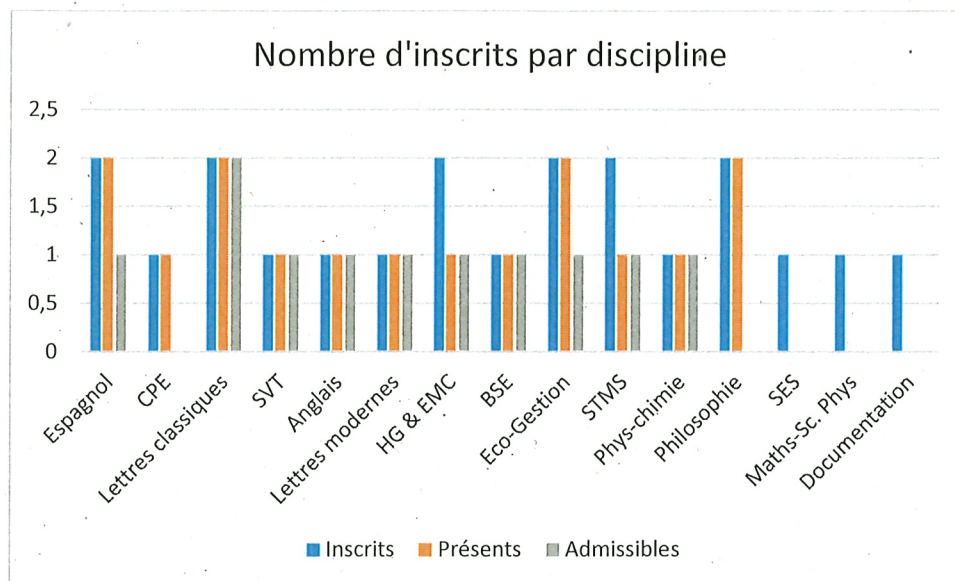
Statistiques sur les candidats



Taux reçus / inscrits : 52 %

Taux reçus / présents : 68 %

Statistiques sur les disciplines d'enseignement



LE RAPPORT D'ACTIVITE

Bien que le rapport d'activité ne soit pas évalué, sa lecture constitue le premier contact entre le candidat et les membres de la commission. Dans cette première étape, il est attendu que les candidats mettent en valeur les points forts de leur parcours, les expériences significatives de leur trajectoire professionnelle pour montrer comment ce cheminement professionnel les conduit à la fonction de formateur. Ce lien entre les acquis de l'expérience professionnelle, qu'il s'agisse d'expériences d'enseignant ou de formateur et les compétences de formateur doit être explicite et signifiant. Il doit montrer par écrit que le candidat est déjà dans la posture de formateur.

Les annexes ont pour fonction d'éclairer le jury sur des domaines d'expertise, des expériences significatives à valoriser, des compétences à mettre en relief. Leur sélection doit se faire avec discernement. Ils doivent détenir une certaine pertinence avec les éléments abordés dans le dossier.

Pour se préparer :

Il est recommandé au candidat de :

- Sélectionner les expériences qui montrent sa capacité à appréhender la pluralité et la diversité des contextes d'enseignement (cycles, niveaux, éducation prioritaire...), ses aptitudes à travailler en équipe dans l'établissement, le bassin, l'académie, voire même au niveau national.
- Faire ressortir ses expériences de formation dans le tutorat, la formation initiale, continuée et continue, voire universitaire.
- Montrer l'évolution de la posture d'enseignant à formateur, en faisant référence aux compétences de formateurs décrites dans le référentiel de compétences du formateur.
- Adopter un langage écrit soutenu dans le vocabulaire et la tournure des phrases.

L'EXPOSE

L'exposé doit venir confirmer la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de formateur. Il met en avant les qualités qu'il détient pour évaluer les besoins, concevoir, animer et évaluer des formations disciplinaires, mais aussi interdisciplinaires. La problématisation qui révèle un questionnement sur la formation est un élément significatif en termes de réflexion et de démarche.

Pour se préparer :

- Structurer sa présentation en dégagant les lignes de force de son parcours et en exposant avec clarté ses expériences et vécu de formateur.
- Éviter l'effet catalogue, sans y apporter une analyse de forme et de fond.
- S'entraîner à voix haute, se chronométrer pour respecter le format de l'épreuve et se détacher de la lecture de ses notes en interprétant son discours et en montrant sa motivation pour la formation.
- Recourir au numérique s'il apporte une valeur ajoutée à la présentation orale.
- Annoncer au moment de l'épreuve, le plan choisi.

L'ENTRETIEN

La phase d'échange avec les jurés vise à apprécier l'expertise professionnelle du candidat, à sonder plus avant les pistes ouvrant vers la fonction de formateur, notamment à travers le référentiel du formateur, dont la connaissance est indispensable. Dans l'exposé, le jury cherche à voir de quelle façon les expériences antérieures servent de points d'ancrage à l'analyse, à la lumière des enjeux de la formation.

Cette épreuve nécessite pour chacun de dépasser le contexte de la classe et de sa discipline en s'appropriant des ressources sur le système éducatif, une approche globale du parcours de l'élève ou l'éducation prioritaire par exemple. On attend également que les candidats disposent d'un minimum de repères sur l'élaboration de dispositifs de formation, sur la place et le rôle du formateur dans cette scénarisation, même s'ils ne sont pas encore opérationnalisés.

Enfin, du fait de leur parcours, ils ont une bonne connaissance du système éducatif, des orientations nationales et programmes officiels de leurs disciplines, voire de l'école au lycée. Une réflexion élargie à l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité et l'inter-degrés est également fort appréciée.

Pour se préparer :

- Anticiper sur les questions au vu de ses écrits dans le rapport d'activité et du contenu de son exposé ; notamment concernant les références théoriques citées.
- Se filmer pour apprécier la qualité de son expression verbale, et aussi ce qui appartient au registre du non-verbal et paraverbal.
- Faire une veille à propos des évolutions importantes et récentes de notre métier.
- Se nourrir de lectures, d'échanges, analyser son vécu de « formé », qui permettent de construire une représentation plus précise du métier de formateur.

Durant l'entretien :

- Faire preuve de sincérité, d'authenticité et d'honnêteté professionnelles pour asseoir sa crédibilité en termes de posture de formateur.
- Être à l'écoute des questions posées et prendre le temps de la réflexion avant de répondre.
- Reconnaître les limites de son parcours et formuler de façon explicite le cheminement, les étapes à franchir pour compléter leur formation.

Épreuves d'admission – session 2024

La certification aux fonctions de formateur académique rend compte d'une appropriation des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur ainsi que de la construction d'une posture de "praticien réflexif". Aussi, si les épreuves d'admissibilité permettent de déceler un potentiel de formateur, les épreuves d'admission, quant à elles, attestent que les compétences citées dans le référentiel de compétences du formateur sont maîtrisées.

Le jury dispose de critères d'évaluation partagés déclinés dans une grille. Cette grille d'évaluation est très explicite sur les 4 familles d'attendus en lien avec les 4 domaines de compétences du formateur (circulaire du 21 juillet 2015)

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer, analyser, évaluer.

Il a pu noter que les candidats qui se sont présentés cette année avaient fourni un effort dans leur préparation, une grande partie d'entre eux ont suivi la formation proposée sur le territoire.

Rappel des épreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves. La première s'appuie sur une épreuve de pratique professionnelle, la seconde sur un mémoire professionnel.

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre d'un tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter cycles, inter degrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Cette épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur du second degré de la discipline et un formateur INSPE).

Il appartient aux candidats d'identifier l'action qui servira de support à l'épreuve et ensuite de l'organiser en coopération avec les inspecteurs et les acteurs idoines.

Choix 1 : Analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés :

L'entretien avec le jury vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien soit avec le stagiaire, soit avec le professeur ou le CPE débutant, ainsi qu'à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Choix 2 : Animation d'une action de formation

À la suite de l'animation de l'action de formation auprès d'un groupe (de 60 à 90 minutes), un entretien de 30 minutes avec les examinateurs qualifiés permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE

Le mémoire

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire et la forme attendue :

- un travail de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour questionner sa pratique et l'améliorer.

- 20 à 30 pages hors annexes.

L'exposé et l'entretien

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter son travail aux 4 membres du jury (1 inspecteur second degré, 1 inspecteur 1er degré, 1 chef d'établissement, 1 enseignant de l'INSPE) qui ont préalablement lu le mémoire. Les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur pour illustrer leur propos au cours de l'exposé. Ils peuvent apporter leur matériel personnel.

A l'issue de l'entretien, les membres du jury interrogent le candidat pendant 30 minutes.

Bilan quantitatif et qualitatif

Pour rappel, 5 candidats se sont inscrits en 2023 et 1 candidat a été admis. En 2024, 21 candidats se sont inscrits et 11 d'entre eux ont été admis.

Candidats	Inscrits	2 épreuves présentées		Analyse de pratique	Action de formation	Admis
Femmes	11	9	Dont	2	7	6
Hommes	10	7		1	6	5
Total	21	16		3	13	11

PREMIÈRE ÉPREUVE : LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Analyse de pratique

L'épreuve d'analyse de pratique a été choisie par 3 candidats et bien réussie dans l'ensemble ; néanmoins, il reste à travailler certains points.

- d'une part, les conseils prodigués ne prennent du sens que lorsqu'ils s'appuient sur des éléments concrètement observés et dès lors qu'ils sont hiérarchisés ; sans ces deux précautions, il est difficile pour un enseignant débutant de les entendre.
- d'autre part, si le candidat ne prend pas la peine d'associer le professeur stagiaire ou le stagiaire à sa démarche de réflexion sur la séance observée, l'appropriation des remarques reste hasardeuse.

Pour se préparer :

- s'entraîner, pendant ses propres séances ou pendant celles de son stagiaire, à observer les effets d'une consigne, d'une situation, d'un type de démarche sur le travail de l'élève ou sur son engagement dans la tâche ; partir ensuite de l'effet observé pour aider le stagiaire à retracer ce qui l'a provoqué et l'amener à identifier ainsi des procédures fructueuses ou bloquantes.
- s'habituer à ne donner que très peu de conseils à la fois ; ceci permettra de ne retenir que les plus importants, ne dépassant pas ainsi les capacités d'écoute du professeur stagiaire.
- s'enregistrer lors d'un retour de séance, puis reprendre le partage des temps de parole ou encore le nombre de fois où le stagiaire a eu la possibilité de raisonner, d'opérer des choix personnalisés parmi les propositions qui ont été faites.

Animation d'une action de formation

13 candidats ont choisi d'être évalués dans cette épreuve ; les appréciations portées couvrent tout l'empan de notation, que ce soit au niveau de l'observation de pratique ou de l'entretien.

Afin de progresser, apparait la nécessité :

- de pertinence : l'objectif de l'action de formation doit être clairement perçu par les acteurs eux-mêmes, comme par les membres du jury lors de l'entretien ; il doit être référé à un besoin de formation ou une question professionnelle explicite.
- de cohérence : les stratégies de formation choisies par le candidat doivent répondre à la fois à l'objectif poursuivi, aux contenus de formation et au public auquel il s'adresse. Le jury interroge ces différents liens lors de l'entretien, afin de comprendre la logique de la démarche présentée. Toutes les stratégies sont recevables dès lors qu'elles sont argumentées et que les stagiaires s'y engagent activement.
- de temporalité : les différents moments de la formation doivent s'articuler les uns aux autres afin que les temps d'apports théoriques, les temps de travaux de groupe, de recherche, de restitution etc... constituent une unité

orientée vers l'objectif à atteindre. Le moment de l'après formation, et donc de l'accompagnement du collectif fait également partie de la scénarisation.

- d'une réflexion sur les outils exploités lors de l'action de formation : les outils (ressources, apports, documents, numériques...) ne sont pas une fin en soi mais bien un moyen de guider les participants vers des solutions, même provisoires ; ce n'est donc pas la quantité voire l'originalité de ces outils qui priment mais bien le soutien à la réflexion qu'ils vont apporter...

Pour se préparer :

- s'exercer, lorsqu'on suit soi-même une formation, à repérer les temps forts, les temps faibles, les techniques utilisées par l'animateur, les modes de communication, etc... pour nourrir son propre cadre de formation ;
- anticiper son action de formation en formalisant un cadre d'analyse de contexte ou de décryptage (spécificités de la thématique, caractéristiques des acteurs, compétences des uns et des autres, notamment) ;
- proposer à l'équipe de direction de son établissement d'animer des séquences de travail disciplinaires ou interdisciplinaires, de prendre en main un temps de réflexion inter degrés ;
- accompagner un des formateurs académiques (ou un formateur plus expérimenté), dans une action de formation, pour s'acculturer.

SECONDE ÉPREUVE : LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL et sa SOUTENANCE

Nous avons insisté, l'année dernière, sur l'importance de considérer le mémoire comme un élément constitutif de sa propre construction en tant que formateur ; nous avons pu constater, cette année, qu'un effort important avait été fourni pour que le mémoire retrace une démarche expérimentale ou une recherche débouchant sur des questionnements.

Les attentes relatives au mémoire et à sa soutenance ont été précisément décrites dans le rapport de la session précédente, nous conseillons aux futurs candidats de s'y référer.

Les remarques suivantes s'efforcent avant tout de guider les candidats en mentionnant les principales difficultés que nous avons relevées.

En ce qui concerne le mémoire.

- Si la question de départ était souvent issue d'une expérience personnelle du candidat, sa problématisation s'avérait par la suite insuffisante ; il est indispensable que la problématique fasse ressortir une tension, un obstacle à lever, pour que le mémoire apparaisse comme une forme de réponse apportée par le candidat. Sans cette tension explicite, le mémoire constitue la description d'une expérience vécue, certes, mais qui n'engage pas réellement de « conflit cognitif », propice à une réflexion approfondie, à des questionnements nourris.
- Les hypothèses soulevées se limitent parfois à de simples constats. Pourtant, les hypothèses doivent engager un début d'explication du phénomène observé, qu'il s'agira ensuite de vérifier. Énoncer des hypothèses, c'est donc oser faire un pari intellectuel que les données recueillies dans le mémoire permettront de valider ou pas.
- Une confusion perdure autour de l'objet même du mémoire. La majorité des mémoires présente une étude qui s'adresse aux enseignants, et, trop souvent, ce sont les contenus didactiques qui occupent la plus grande place de traitement ; or, ce qui doit primer, c'est bien le dispositif de formation imaginé : ce que l'on va faire travailler aux enseignants, par quelles stratégies on facilite l'appropriation, comment on anime pour provoquer l'engagement, quels impacts en classe on espère provoquer.
La question interroge donc inmanquablement la formation et /ou l'accompagnement de professionnels au service des apprentissages des élèves.
- Les références théoriques sont présentes, sans toutefois être toujours mobilisées de façon pertinente. Là encore, un effort a été consenti pour citer des références de façon conforme ; néanmoins, si les références sont égrenées sans être explicitées, exploitées, mises en relation avec l'objet de la discussion, il ressort un « effet

catalogue » qui nuit à la compréhension du mémoire. C'est bien la manière dont le candidat convoque les connaissances pour servir son argumentation qui est appréciée par le jury.

Pour se préparer

Il est recommandé au candidat de :

- faire relire régulièrement son mémoire à un formateur, à un pair aguerri, de manière à ce que les incompréhensions soient relevées au fur et à mesure de l'écriture, sans attendre le dernier moment.
- garder toutes les traces de la conception de l'action de formation ou d'accompagnement, de son déroulement, de ses propres ressentis, des réactions des stagiaires... pour pouvoir ensuite les exploiter dans son mémoire ; dans un premier temps, en expliquant l'action conduite pour que le lecteur en ait une représentation claire et dans un deuxième temps, en mettant en évidence les points saillants de cette action, en lien avec la question de recherche. Prendre appui sur l'action menée permettra sans doute de mieux identifier les éléments qui ont favorisé une analyse réflexive et qui ont amené à modifier sa façon de percevoir, d'animer, de planifier.
- s'efforcer de sélectionner ses annexes et d'intégrer quelques points de celles-ci dans le corps du mémoire pour illustrer la méthodologie suivie, notamment en faisant figurer quelques données essentielles. Mises en relation avec les hypothèses, ces données pourront alors faire l'objet d'une véritable analyse.

En ce qui concerne la soutenance

Les difficultés relevées tournent autour de deux points.

- Une tendance à reprendre l'intégralité du mémoire ou à le commenter dans l'exposé ; ce qui est attendu ici, c'est une présentation qui n'hésite pas à s'éloigner du mémoire, à l'enrichir par des remarques personnelles pour apporter de nouveaux éléments, que ce soit sur les perspectives, sur la démarche mise en œuvre et analysée, ou encore sur son propre développement professionnel.
- Des réponses aux questions du jury peu structurées, le candidat procède par « bonds » conceptuels ; dans cet exercice rendu difficile par le stress, il est indispensable que le candidat mette en œuvre une écoute active, en cherchant à percevoir rapidement le sens des questions, en saisissant chaque opportunité offerte par le jury pour clarifier ses propositions, approfondir ses réponses, prendre du recul.

Pour se préparer

- Tester différentes formes d'exposé pour trouver celle qui permet de s'exprimer sans se mettre en difficulté par trop d'originalité ou de technicité ; les candidats ont souvent une excellente maîtrise de l'oral, ce qui autorise à innover...
- S'entraîner à construire une logique de réponse qui permet de s'exprimer de façon construite, en imaginant un emboîtement, par exemple (citer une donnée du mémoire, ouvrir sur l'analyse, interpréter, envisager des nuances).
- Se poser, bien en amont, la question de la place et du rôle du formateur dans l'acte éducatif pour se forger une opinion personnelle, réfléchie et dresser les contours du formateur ou de la formatrice que l'on souhaiterait devenir.

Conclusion

La Polynésie française a besoin de constituer un vivier pérenne de formateurs, capables de travailler sur deux pôles, celui de l'expertise (souvent disciplinaire), comme celui de l'adaptabilité (demandes transversales polymorphes). Ce double enjeu conduit à des épreuves exigeantes, qui demandent un réel travail de réflexion et un investissement en temps important. La formation mise en place sur le territoire permet de soutenir cet effort, sans toutefois s'y substituer.

La motivation des candidats qui se sont présentés à cette session ne fait nul doute, qu'ils aient réussi ou pas.

Il appartient à chacun de tirer parti de son expérience, de son parcours en formation, de ses connaissances, ainsi que de sa capacité à prendre du recul et à analyser des situations professionnelles, afin de réaliser la transformation nécessaire pour obtenir la certification.

Fait à Papeete, le 30 août 2024

Le Président du jury

Le vice-recteur
de la Polynésie française



Thierry TERRET

